

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
**2013**  
RAPPORT D'ACTIVITÉ

# LE PARTENAIRE POUR LA PROTECTION DU CLIMAT ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

# SOMMAIRE

---

<b>L'essentiel de 2013</b>	<b>2</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Système de gestion énergétique</b>	<b>6</b>
<b>Réalisations</b>	<b>12</b>
<b>Organisation</b>	<b>18</b>
<b>Partenariats</b>	<b>22</b>
<b>Perspectives</b>	<b>28</b>

---

**« NOUS NOUS ENGAGEONS  
AVEC EFFICACITÉ POUR  
QUE NOS PARTICIPANTS  
ATTEIGNENT LEURS OBJEC-  
TIFS DE PERFORMANCE  
ÉNERGÉTIQUE ET D'ÉMIS-  
SIONS DE CO<sub>2</sub> AU MOYEN DE  
MESURES D'AMÉLIORATION  
RENTABLES. »**  
**L'ÉQUIPE DE L'AEneC**

# L'ESSENTIEL DE 2013

## 1 Une mise en œuvre ininterrompue

En août 2013, l'AEnEC a remporté l'appel d'offres de la Confédération pour l'aide à la mise en application de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période 2013 – 2020. Pour permettre à tous les participants de poursuivre la réalisation de leurs mesures d'amélioration de manière ininterrompue, une vingtaine de nouveaux conseillers et conseillères AEnEC ont été formés et accrédités. Les connaissances professionnelles de l'équipe ont été examinées selon une nouvelle procédure développée en collaboration avec l'institut WERZ de la haute école de Rapperswil. Le transfert des participants au nouveau régime légal a été assuré en un temps très bref.

## 2 Participation en hausse de 15%

En 2013, le nombre d'entreprises participantes a augmenté, passant de 2313 à 2661. La forte hausse dans le modèle Énergie et dans le modèle PME résulte de l'abandon du modèle Benchmark d'une part et de la mise en application, par les cantons, de l'article relatif aux gros consommateurs, d'autre part. Les chiffres disponibles au moment de la publication du présent rapport, qui concernent trois quarts des participants de l'AEnEC, indiquent une économie de 41 265 tonnes de CO<sub>2</sub> pour les mesures d'amélioration nouvellement mises en œuvre. L'économie d'énergie (non pondérée) est de 199 GWh, dont 87 GWh d'économie d'électricité et 112 GWh d'économie d'énergie thermique.

## 3 Partenariats bien établis avec les cantons

Les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Genève, de Glaris, des Grisons et de Saint-Gall appliquent l'article relatif aux gros consommateurs depuis 2013. L'AEnEC leur a apporté un appui efficace en proposant la convention d'objectifs universelle (COU). L'introduction s'est déroulée impeccablement grâce aux séances d'information mises sur pied par les cantons, en collaboration avec l'AEnEC, les chambres de commerce ainsi que des entreprises qui ont déjà montré l'exemple.

## 4 Nouveaux outils conformes à la norme ISO 50001

L'AEnEC a développé ses propres outils informatiques en ligne. Destinés respectivement au lancement de la démarche et au contrôle, l'outil de check-up et le système de suivi (« monitoring ») sont parfaitement adaptés au nouveau cadre légal. Ils sont aussi certifiés conformes à la norme ISO 50001 par l'institut TÜV Rheinland. Cette conformité offre un atout important aux entreprises participantes de l'AEnEC en simplifiant indirectement bon nombre de démarches.

## 5 Forum au public nombreux

Le 12<sup>e</sup> Forum de l'AEnEC s'est tenu dans les cantons de Genève et de Saint-Gall, qui appliquent l'article relatif aux gros consommateurs depuis 2013. Ces forums ont une nouvelle fois attiré un public nombreux en accueillant quelque 360 représentants des entreprises participantes. De l'avis général, les échanges d'expérience et les exposés techniques ont suscité un très grand intérêt.

## 6 Informations claires et d'actualité

Pour communiquer les évolutions légales de la meilleure manière possible, l'AEnEC a procédé à une révision complète de ses documents d'information. Son nouveau site Internet et sa nouvelle infolettre fournissent à ses participants une information digeste, pertinente et d'actualité. L'AEnEC a étendu ses partenariats avec des médias spécialisés pour transmettre son savoir-faire à un public intéressé. « Dans les faits », sa publication phare, continue de présenter les accomplissements de ses entreprises participantes. En 2013, un numéro spécial consacré à la fin de la première période de Kyoto a été publié en plus des treize numéros ordinaires.

# AVANT-PROPOS



**Rudolf Minsch**  
*Président*



**Armin Eberle**  
*Directeur*

En vigueur jusqu'à la fin de 2012, la première loi sur le CO<sub>2</sub> a obligé l'économie à fournir une réduction de 15 % de ses émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au niveau de 1990. Nos entreprises participantes ont obtenu une réduction globale de 25 %. Ce résultat dépasse largement le but visé. L'année 2013 aura été une année de transition, puisque nous sommes passés à la nouvelle période 2013 – 2020 en vertu de la loi sur le CO<sub>2</sub>. La Confédération nous a mandatés pour poursuivre, durant cette nouvelle période, notre travail d'appui et de conseil auprès des entreprises suisses, pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de conventions d'objectifs et pour l'exonération de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

Nous travaillons depuis 2001 déjà en tant qu'association sans but lucratif. Les cotisations annuelles de nos entreprises participantes sont destinées à couvrir les coûts. Grâce à notre longue expérience et à l'important engagement des plus de 2600 entreprises participantes, la transition vers la nouvelle période légale s'est déroulée harmonieusement. Trois années de préparation minutieuse ont été nécessaires pour y parvenir. Pour disposer d'un outil en ligne intégrant la nouvelle législation sur le CO<sub>2</sub>, l'exemption du supplément réseau ainsi que les modifications prévues de la loi sur l'énergie, nous avons notamment investi trois millions de francs rien qu'en informatique.

Nos modérateurs et modératrices ainsi que nos conseillers et conseillères PME ont eux aussi contribué à cette mise en œuvre ininterrompue. Ils n'ont ménagé ni leur temps ni leurs efforts aux côtés de nos entreprises participantes. L'équipe, qui compte aujourd'hui 80 personnes environ, est accréditée et formée depuis septembre 2013 par une procédure développée par la haute école de Rapperswil. Nous sommes fiers de pouvoir le dire, ces spécialistes sont notre capital le plus précieux.

La loi sur le CO<sub>2</sub> fixe les objectifs de la politique climatique de la Confédération. Elle prévoit que d'ici 2020, la Suisse réduise ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. L'économie y contribue. Elle réduit ses émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'effet obtenu par les conventions d'objectifs et les taxes sur le CO<sub>2</sub>. Pour éviter un désavantage concurrentiel au niveau européen, les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie ou qui produisent beaucoup de CO<sub>2</sub> ont la possibilité d'être exemptées du paiement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Elles s'engagent en contrepartie à réduire leurs émissions.

L'AEnEC garantit que les entreprises puissent s'acquitter de cette obligation de manière rentable. Nous conjuguons rentabilité, efficacité énergétique et engagement en faveur du climat et, pour que l'économie suisse atteigne ses objectifs d'ici 2020, nous poursuivons notre engagement pour l'exécution de la législation sur le CO<sub>2</sub> et sur l'énergie. Il conviendra que les jalons utiles soient posés pour assurer la transition vers l'après-2020.

## BOBST

### « Excellence industrielle & développement durable »

Entretien avec André Vessaz, responsable des services techniques, infrastructures et généraux, Bobst Mex SA, Mex (VD)

[www.bobst.com](http://www.bobst.com)



#### À PROPOS DE BOBST

BOBST, dont le siège est à Mex, près de Lausanne, est le premier fournisseur mondial d'équipements et de services destinés aux fabricants d'emballages. Le Groupe couvre plus de 50 % du secteur de l'emballage. En Suisse, BOBST fabrique des machines dédiées à la production d'emballages en carton plat et en carton ondulé destinés principalement aux secteurs du parfum, du tabac, de la pharmacie, de la lessive, des spiritueux ou de l'agroalimentaire.

#### Le groupe BOBST en chiffres

- Fondé en 1890 à Lausanne par Joseph Bobst (à l'origine pour de petites fournitures d'imprimerie)
- 1,354 milliard de CHF de chiffre d'affaires en 2013
- Près de 5000 employés
- Près de 1350 brevets et demandes de brevets
- 3 secteurs principaux bénéficiaires des solutions d'emballage innovantes de BOBST (boîte pliante, carton ondulé, matériaux flexibles)
- 11 sites de production dans 8 pays sur 3 continents
- Réseau de vente et de services dans plus de 50 pays

#### Votre entreprise a connu un grand changement récemment ?

Démarré en 2010, notre projet TEAM (Tous ensemble à Mex) a duré près de 3 ans et regroupé les activités et le personnel de la région lausannoise (anciennement Prilly et Mex) sur un seul site. Le déménagement industriel a duré 21 mois, sous ma coordination, sans interrompre la production ! TEAM concrétise la stratégie du groupe, qui vise l'excellence industrielle tout en apportant de véritables améliorations en termes de développement durable. TEAM a ainsi permis de supprimer les transports intersites, d'optimiser l'utilisation des surfaces et l'approvisionnement énergétique. Toute la chaîne logistique s'en trouve améliorée au niveau des processus de production et des équipements, plus efficaces, moins gourmands en ressources et plus respectueux de l'environnement.

#### « Du savoir et des hommes » peut-on lire sur le mur de votre nouvelle réception de Mex. Les valeurs clés de BOBST ?

Le fondement du succès de BOBST, ce sont ses collaborateurs et collaboratrices et leur immense savoir-faire technique. Aussi, à Mex, tout a-t-il été pensé pour concilier environnement de travail agréable, création et production de produits innovants, sécurité et respect de l'environnement.

#### En plus des bénéfices énergétiques du regroupement des sites, l'attention a été portée à l'environnement jusque dans le détail. Quelques exemples ?

Durant les travaux, toutes les terres excavées (100 000 m<sup>3</sup>) ont été réutilisées sur le site afin de moduler le terrain environnant, et surtout d'éviter les conséquences écologiques de devoir les transporter ailleurs. Les aménagements extérieurs ont entraîné la plantation de plus de 200 arbres fruitiers et d'essences végétales indigènes, ne nécessitant ni arrosage, ni entretien particulier. L'architecture du restaurant et du centre de compétences a été conçue avec des toitures végétalisées, pour une intégration parfaite dans le paysage. Par ailleurs, l'eau de pluie est récupérée dans une citerne de 260 m<sup>3</sup>, pour une utilisation appropriée dans les sanitaires ainsi que pour couvrir certains processus industriels.

 [LIRE TOUT L'ARTICLE](#)

# BOBST



*Le regroupement de ses activités et de son personnel de la région lausannoise sur un seul site permet à BOBST de donner une pleine mesure à sa vision du développement durable appliqué à tous les niveaux – infrastructures, production, valeurs humaines, environnement – tout en réduisant ses coûts d'exploitation et en optimisant ses processus de fabrication.*

# SYSTÈME DE GESTION ÉNERGÉTIQUE

Nos services sont taillés sur  
mesure, rentables et faciles à  
mettre en œuvre.



## Mandat de prestations de la nouvelle période attribué à l'AEnEC

Pour protéger le climat, l'économie et la Confédération travaillent depuis de nombreuses années en partenariat. L'AEnEC a été fondée en 1999 par l'économie. Dans le cadre de la première loi sur le CO<sub>2</sub>, fin 2000, elle a été nommée, par SuisseEnergie, partenaire officiel du nouveau programme fédéral pour l'économie. L'AEnEC a entamé ses activités opérationnelles au printemps 2001. Association à but non lucratif, elle perçoit des cotisations annuelles pour couvrir ses coûts.

### Intermédiaire entre l'économie et la Confédération

À la fin d'août 2013, à la suite d'un appel d'offre fédéral soumis à l'accord GATT/OMC, l'AEnEC s'est vu attribuer par la Confédération le mandat pour l'aide à la mise en application de la loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période 2013 – 2020. Désormais officiellement mandatée en tant qu'organisation de mise en application, l'AEnEC accomplit les tâches prévues par la législation sur le CO<sub>2</sub> et sur l'énergie dans le domaine de l'économie. Elle assure le lien entre l'économie et la Confédération. Selon le cahier des tâches, l'AEnEC apporte son appui aux entreprises participantes notamment pour :

- l'élaboration d'une convention d'objectifs et la conclusion de cette convention avec la Confédération,
- l'élaboration de propositions d'objectifs visant l'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub>,
- la présentation de comptes rendus à la Confédération, ainsi que
- l'atteinte des objectifs fixés.

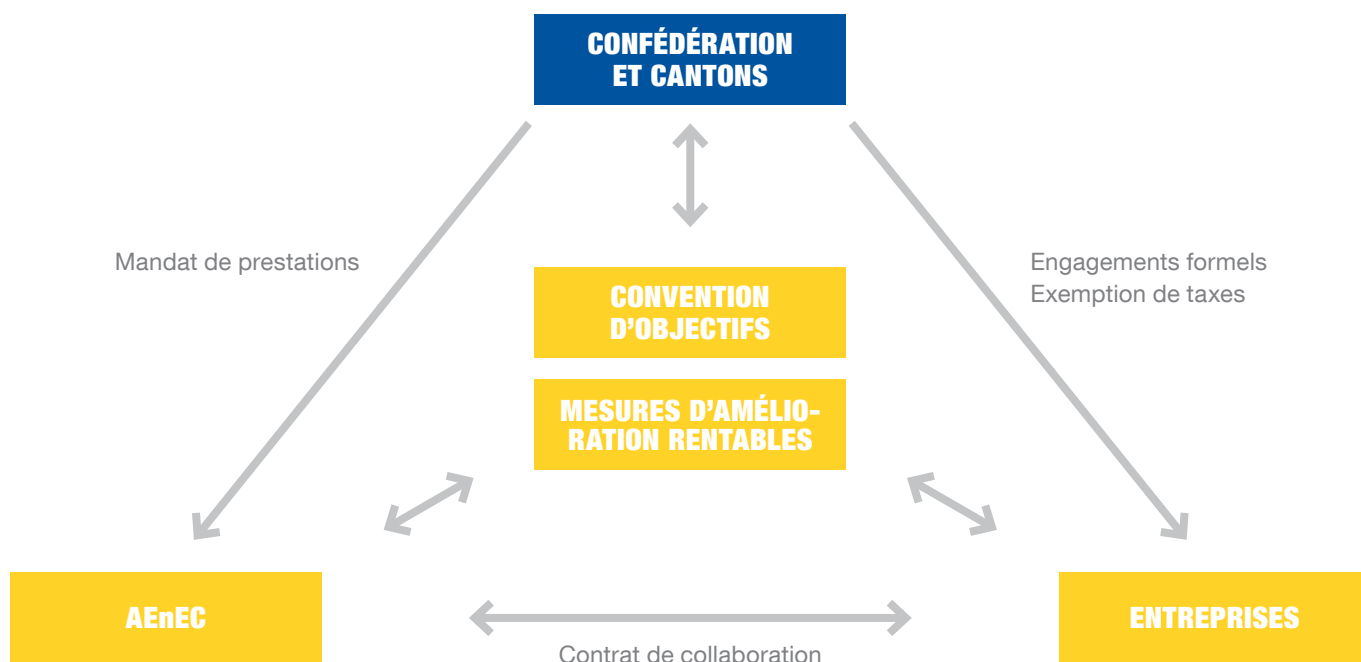
### Promotion des mesures d'amélioration librement consenties

L'AEnEC s'engage pour l'exécution de la législation sur le CO<sub>2</sub> et sur l'énergie, mais pas seulement : partenaire de la Confédération, elle incarne la gestion de l'énergie par et pour l'économie, elle apporte sa contribution aux objectifs de la politique climatique suisse. Plus de 1500 conventions d'objectifs librement consenties et de nombreux projets conclus en partenariat en témoignent.

### Transition réussie

Grâce à une formation intensive des conseillers et conseillères AEnEC et à l'investissement de tous, la plupart des 2600 entreprises participantes de la première période ont pu entamer les travaux demandés par les nouvelles conventions d'objectifs selon les Communications de l'OFEV, dès l'attribution du mandat de prestation à l'AEnEC.

### Un partenariat efficace entre État et économie



## Nouvelle période, nouveaux outils

Pour assurer les processus d'initialisation des mesures, puis de contrôle des résultats, l'AEnEC a développé ses propres outils informatiques en ligne. Il s'agit notamment des applications de suivi du modèle Énergie et du modèle PME ainsi que de l'outil de check-up qui sert au calcul des mesures d'amélioration de la performance énergétique.

### Des outils adaptés à la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>

Le nouvel outil de check-up a été introduit par étapes au cours de l'année 2013. Il sert à déterminer les mesures d'amélioration de la performance énergétique d'une entreprise participante donnée et à calculer les économies qui en résultent. Il intègre les paramètres qui découlent de la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub> et il simplifie la comparaison des données des deux logiciels du modèle PME et du modèle Énergie. Il est en outre facile à utiliser tout en offrant la flexibilité d'une banque de données moderne.

Le système de suivi de l'AEnEC permet aux participants de savoir où ils se situent par rapport à leurs obligations. Il renseigne sur la performance énergétique, sur l'intensité en CO<sub>2</sub> et sur les droits aux bonus d'efficacité. Très fiable, cet outil de gestion énergétique de l'AEnEC enregistre pour chaque entreprise la progression de la performance énergétique, autrement dit la réduction de la consommation d'électricité

et des émissions de CO<sub>2</sub>. Il constitue une banque de données utilisée par les autorités et par nos partenaires pour leurs décisions. Par ailleurs, il offre une vision globale de l'engagement consenti par les entreprises du pays pour améliorer leur performance énergétique et pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>.

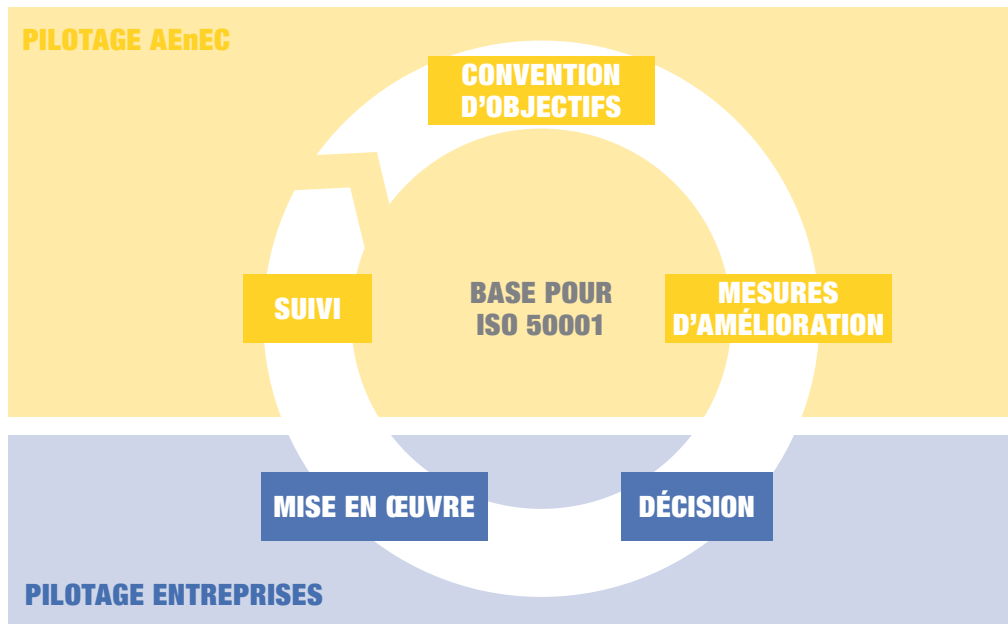
### La certification ISO, un accomplissement

Le processus de développement des outils a été suivi par l'institut TÜV Rheinland en vue d'assurer la conformité avec la norme ISO 50001. En juin 2013, l'AEnEC a obtenu un certificat de conformité au système de management de l'énergie ISO pour ces outils. Elle a donc dû respecter des exigences précises concernant aussi bien la gestion des données énergétiques que la mise en œuvre des mesures d'amélioration ou encore des principes stratégiques et organisationnels de gestion. La norme a pour but l'amélioration continue des prestations liées à l'énergie ainsi que de la performance énergétique. La conformité des outils avec la norme ISO 50001 constitue un précieux atout pour les entreprises participantes intéressées à une certification de conformité à cette même norme ISO 50001. En effet, l'emploi de ces outils par les participants ou leurs conseillers AEnEC simplifie indirectement bon nombre de démarches.

### Le système de gestion énergétique de l'AEnEC

L'AEnEC accompagne l'entreprise participante, qui prend elle-même les décisions.

De par sa position, l'AEnEC est neutre par rapport aux agents énergétiques et aux produits.



#### 1. Analyse

Détermination de l'objectif sur la base des potentiels d'économies rentables connus et des taux de croissance prévisibles de la production.

#### 2. Décision

Choix des mesures et du calendrier de leur mise en œuvre, compte tenu des cycles d'investissement de l'entreprise.

#### 3. Contrôle

Saisie par les entreprises des données annuelles relatives à l'exploitation et aux mesures d'amélioration dans le système de suivi de l'AEnEC.

#### 4. Rapport (reporting)

Rapport annuel sur l'avancement par rapport aux objectifs et sur d'autres mesures envisageables.

## Les mesures d'amélioration sont la clé du succès

Le savoir-faire de l'AEnEC accompagne chaque entreprise à long terme. Une convention d'objectifs conclue avec l'AEnEC peut avoir une durée de dix ans. Durant toute la durée de leur convention, les entreprises participantes sont suivies et conseillées individuellement par un modérateur ou un conseiller PME expérimenté. Les modérateurs et conseillers, qui travaillent aux quatre coins de la Suisse, suivent en permanence les derniers progrès technologiques pour optimiser la mise en œuvre des mesures d'amélioration.

### Mesures d'amélioration sur mesure

La gestion énergétique reposant sur les mesures d'amélioration débute par un check-up énergétique sur place. Ce check-up assure aux participants de l'AEnEC que les projets qui leur seront proposés les mèneront directement à leur objectif de performance énergétique. Chaque entreprise dispose de son propre catalogue de mesures d'amélioration. Les projets proposés doivent être rentables, La palette des

mesures proposées est particulièrement large : elle va des simples règles de conduite – des mesures gratuites – à des projets complexes, demandant des ressources notables. Il est prévu que les investissements soient amortis en l'espace de quatre ans pour les domaines des procédés et de la production, et en l'espace de huit ans au maximum dans les domaines du bâtiment, de la technique du bâtiment et des infrastructures.

### Le catalogue des mesures d'amélioration au cœur du dispositif

Le catalogue des mesures d'amélioration sert de fondement à la convention d'objectifs. Chaque année, chaque mesure d'amélioration induit des économies de kilowatt-heures et de CO<sub>2</sub>. Additionnées, ces économies définissent les objectifs de l'entreprise en matière d'énergie et de CO<sub>2</sub>. Chaque mesure rapproche donc l'entreprise de son but.

#### LARGE PALETTE DE MESURES D'AMÉLIORATION

##### Bureautique

Acquisition de nouveaux appareils ; réglages permettant d'économiser l'énergie ; débranchement des appareils non utilisés ; non utilisation du mode veille.

##### Modules spécifiques à des branches

Commerces, fromageries, hôtels, carrosseries, blanchisseries, piscines, patinoires artificielles, serres, élevages de volaille et séchoirs à herbe.

##### Chaleur ambiante et eau chaude

Dimensionnement correct des chaudières ; régulation en fonction des besoins ; isolation thermique ; récupération de la chaleur ; utilisation de la puissance calorifique ; passage de la vapeur à l'eau chaude ; passage à des agents énergétiques dégageant moins de CO<sub>2</sub>.

##### Froid (climatisation)

Refroidissement naturel (free cooling) ; dimensionnement correct des installations frigorifiques ; régulation en fonction des besoins ; isolation thermique ; récupération de la chaleur ; utilisation des rejets thermiques.

##### Éclairage

Utilisation de la lumière du jour ; luminaires efficaces ; régulation en fonction des besoins ; programmation horaire ; détecteurs de mouvement ; ballasts électroniques ; adjonction de réflecteurs.

##### Pompes

Dimensionnement correct ; utilisation de pompes hautement efficaces ; entraînements des pompes avec variateurs de vitesse ; réglages, voire débranchements en cas de débit excédentaire (by-pass).

##### Récupération de chaleur des procédés

Analyse critique des contraintes des processus ; optimisation des procédés ; récupération de la chaleur ; préchauffage de l'air de combustion ; dimensionnement correct des producteurs de chaleur ; régulation en fonction des besoins ; abaissement de la température ; utilisation d'eau chaude au lieu de vapeur ; utilisation des rejets thermiques.

##### Froid industriel

Refroidissement naturel (free cooling) ; utilisation des rejets thermiques ; isolation thermique ; augmentation de la température.

##### Aération et climatisation

Exploitation en fonction des besoins ; récupération de la chaleur et de l'humidité ; isolation thermique.

##### Air comprimé

Évitement du fonctionnement à vide ; suppression des fuites ; variateur de la vitesse de rotation des entraînements hautement efficaces ; amélioration de la régulation des compresseurs ; abaissement du niveau de pression ; utilisation des rejets thermiques.

##### Rejets thermiques

Augmentation de la température au moyen de pompes à chaleur ; utilisation des rejets thermiques pour la production de froid par machine à absorption ; récupération de la chaleur ; utilisation des rejets de chaleur en dehors du périmètre de l'entreprise.

##### Entraînements électriques

Dimensionnement correct ; régulation et commande optimisées ; utilisation de moteurs hautement efficaces, variateur de vitesse.

## Une convention d'objectifs pour répondre à toutes les exigences

La politique énergétique et environnementale est encadrée par des dispositions fédérales et des dispositions cantonales. Pour chaque entreprise, les potentiels et les défis diffèrent, en fonction de la branche, du canton dans lequel celle-ci se trouve ainsi que de ses émissions de CO<sub>2</sub>. L'AEnEC apporte à chacune un conseil sur mesure pour lui montrer la meilleure manière de s'acquitter de ses obligations légales, de manière simple et économiquement rentable.

### La convention d'objectifs, une référence commune

La convention d'objectifs est une référence commune pour l'AEnEC, l'entreprise et les autorités. Grâce aux outils développés par l'AEnEC et aux modèles proposés aux entreprises, les coûts de réalisation sont maintenus au plus bas pour les entreprises participantes. Une seule convention d'objectifs leur suffit pour s'acquitter de toutes leurs obligations légales vis-à-vis de la Confédération et vis-à-vis des cantons. Même si les bases juridiques ne sont pas toujours parfaitement compatibles jusque dans leurs moindres détails, l'AEnEC est toujours parvenue à ce jour à faire concorder toutes les exigences dans un même dispositif, en dialoguant avec les autorités et en procédant à des adaptations rapides et ciblées de ses outils. La mise en œuvre pour les entreprises participantes, mais aussi pour les autorités concernées, est ainsi facilitée.

### Participer au modèle Énergie ou au modèle PME

L'exemption du paiement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> est possible seulement pour les entreprises dont les activités sont expressément définies dans l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> et dont les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> se montent à 100 tonnes au moins. L'une des bases permettant l'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> de la Confédération est la participation au modèle PME ou au modèle Énergie de l'AEnEC. Quel que soit le produit choisi par l'entreprise, le système de gestion énergétique de l'AEnEC repose sur les mêmes principes : les possibilités et les besoins propres à chacune des entreprises participantes sont une priorité.

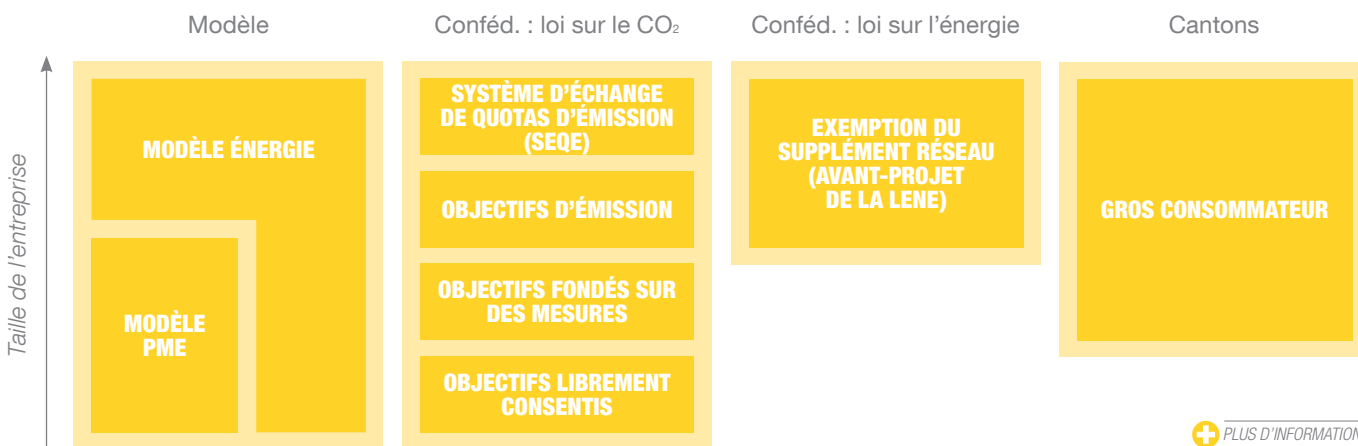
### CONVENTION D'OBJECTIFS UNIVERSELLE (COU)

En concluant une convention d'objectifs universelle (COU) avec l'AEnEC, les entreprises s'acquittent de leurs obligations légales envers la Confédération et envers les cantons. La convention est valable dans toute la Suisse, et s'applique à différents sites d'exploitation situés dans des cantons différents.

La COU sert en effet de référence :

- pour l'exemption de l'application des dispositions cantonales détaillées (article sur les gros consommateurs),
- pour l'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub> (loi sur le CO<sub>2</sub> 2013 – 2020) ainsi que
- pour l'exemption du paiement du supplément réseau (taxe RPC, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014).

### Domaine d'application de la COU



## Deux produits sur mesure



### Modèle Énergie

#### La gestion énergétique des grands consommateurs d'énergie

Le modèle Énergie répond aux besoins des moyennes et grandes entreprises dont les frais annuels d'énergie dépassent 500 000 francs et pour lesquelles la gestion énergétique implique des processus complexes. L'entreprise qui l'adopte est suivie et conseillée par un modérateur ou une modératrice expérimenté de l'AEnEC. Elle fait en outre partie d'un groupe au sein duquel elle bénéficie d'échanges réguliers d'expérience et de savoir-faire.

 [PLUS D'INFORMATIONS](#)



### Modèle PME

#### La gestion énergétique pour les PME

Le modèle PME offre une gestion énergétique aux petites et moyennes entreprises qui n'ont pas de responsable énergétique, qui émettent moins de 1500 tonnes de CO<sub>2</sub> par an et dont les dépenses énergétiques sont inférieures à un million de francs. Le potentiel d'amélioration de la performance énergétique est déterminé puis exploité à peu de frais au moyen de mesures d'amélioration rentables. L'adhésion au modèle PME est intéressante économiquement pour des frais énergétiques annuels de 20 000 francs et plus.

 [PLUS D'INFORMATIONS](#)

### Mise en œuvre dans l'entreprise participante

**1**

#### Check-up énergétique sur place

La première étape consiste dans une visite des lieux avec l'AEnEC. Toutes les données énergétiques utiles pour déterminer les potentiels d'économies exploitables sont recueillies.

**2**

#### Mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique propres à l'entreprise

L'AEnEC établit avec l'entreprise participante un catalogue de mesures d'amélioration adapté à l'entreprise, qui tient compte des impératifs de rentabilité.

**3**

#### Conclusion de la convention d'objectifs

Additionnées, les mesures d'amélioration décidées permettent de fixer des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et d'amélioration de la performance énergétique. Ces objectifs sont consignés dans une convention d'objectifs.

**4**

#### Mise en œuvre des mesures d'amélioration

L'entreprise réalise les mesures une à une, en étant accompagnée et conseillée par l'AEnEC. Grâce aux outils de l'AEnEC, la comptabilité énergétique est précise et facile à tenir.

**5**

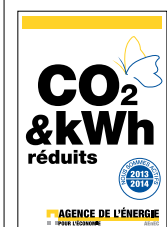
#### Suivi (« monitoring ») annuel

Le système de suivi de l'AEnEC permet de vérifier si les objectifs d'économies d'énergie annuels sont atteints.

**6**

#### Label de l'AEnEC « CO<sub>2</sub> & kWh réduits »

L'entreprise qui atteint ses objectifs annuels obtient le label de l'AEnEC.



# RÉALISATIONS

Nous contribuons de manière  
importante aux objectifs de  
la politique climatique et  
énergétique suisse.

## Motivation pour la nouvelle période

Pour l'AEnEC et les entreprises participantes, 2013 se caractérise par les incertitudes liées au passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur le CO<sub>2</sub>. Pour leur permettre de mettre en œuvre leurs mesures d'amélioration de manière ininterrompue, l'AEnEC a soumis suffisamment tôt à ses participants des offres leur permettant de continuer la collaboration. De ce fait, la plupart des entreprises déjà participantes ont pu poursuivre leurs travaux dans la continuité. Avant l'année de mise en œuvre proprement dite, les nouvelles entreprises participantes ont pour leur part dû commencer leur démarche par une analyse de l'état du moment de leurs performances énergétiques et de leurs potentiels, puis déterminer leurs mesures d'amélioration.

### Nouvelles voies d'exécution

En plus de boucler la première période de Kyoto – qui s'est étendue de 2008 à 2012 –, l'AEnEC a conseillé les entreprises participantes sur les nouvelles voies d'exécution pour la période 2013 – 2020. Un enjeu important consistait notamment, pour les entreprises susceptibles de participer au système d'échange de quotas d'émission SEQE, à opérer le choix d'une variante, en particulier opt-in dans le cas d'une participation volontaire, opt-out (demande d'exclusion) pour une exécution hors SEQE. Il s'agissait également de trouver les solutions adéquates en choisissant un objectif simplifié ou individualisé ou encore un objectif fondé sur des mesures. Enfin, les participants du modèle Benchmark ont passé au modèle Énergie ou au modèle PME selon des critères précis.

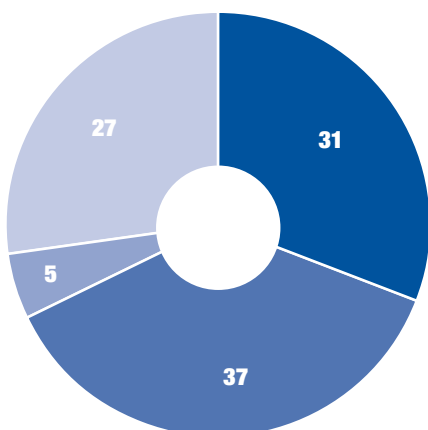
### Début d'une nouvelle ère

L'AEnEC et ses participants ont réussi leur départ dans la nouvelle période de conventions d'objectifs. Ils n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur temps pour assurer le passage des entreprises participantes aux nouveaux modèles, l'implémentation de nouveaux outils informatiques en ligne ainsi que la mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation des efforts déjà réalisés. Les chiffres absolus relatifs aux économies de CO<sub>2</sub> et d'énergie disponibles en novembre 2014 reflètent les économies de 75 % des entreprises qui participent à l'AEnEC. Pour un quart des participants, l'analyse des données n'est en effet pas terminée. Les chiffres seront donc intégrés dans le prochain rapport d'activité.

### Pourcentage de conventions d'objectifs

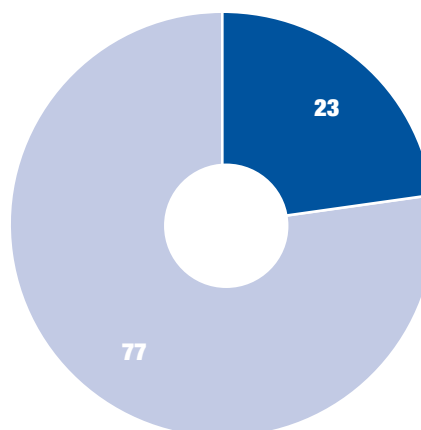
#### Modèle Énergie

- Objectifs d'émission individualisés
- Objectifs d'émission simplifiés
- Système d'échange de quotas d'émission (SEQE)
- Objectifs librement consentis\*



#### Modèle PME

- Objectifs fondés sur des mesures
- Objectifs librement consentis\*



\* Librement consentis par rapport au remboursement de la taxe sur le CO<sub>2</sub>.

## Des résultats sous le signe de la transition

---

En 2012, année de clôture de la première période de Kyoto, l'effet total des mesures d'amélioration (effet cumulé de toutes les mesures d'amélioration depuis 2001) sur les émissions de CO<sub>2</sub> est une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 1,4 million de tonnes. Depuis le début de leur participation à l'AEnEC, les réductions de CO<sub>2</sub> et d'énergie des entreprises ont fait économiser à ces dernières plusieurs milliards de francs de coûts d'exploitation et de taxes. Les objectifs convenus avec la Confédération pour l'horizon 2012 sont ainsi largement dépassés.

### Participants dans les starting-blocks

D'ici 2020, la Suisse prévoit de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub> de 20 % par rapport au niveau de 1990. L'économie suisse et donc les entreprises participantes de l'AEnEC devront fournir un effort particulier et l'exercice 2013 a été marqué par le début de cette transition. Les entreprises participantes de l'AEnEC ont envisagé des mesures d'amélioration et conclu de nouvelles conventions d'objectifs. Se sont ensuivies des décisions prises en interne par les entreprises selon leurs processus : examens de projets, élaboration de budgets et validations. Tout comme en 2001, l'AEnEC et ses membres sont à un commencement. La nouvelle période de convention d'objectifs se présente comme celle qui vient de s'achever : la diminution de l'intensité en CO<sub>2</sub> et l'amélioration de la performance énergétique, lentes au début, atteignent un rythme de croisière lorsque les travaux préparatoires internes aux entreprises sont achevés.

### Réduction continue du CO<sub>2</sub>

Les mesures d'amélioration mises en œuvre par les participants de l'AEnEC ont continué d'entraîner une réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Selon les données disponibles en novembre 2014, qui concernent 75 % des participants de l'AEnEC, les nouvelles mesures d'amélioration mises en œuvre déterminent une réduction annuelle des émissions de CO<sub>2</sub> de 41 265 tonnes, dont 40 782 tonnes pour les combustibles et 483 tonnes pour les carburants.

### Un double objectif qui favorise les économies d'énergie

Le double objectif fixé avec la Confédération dans les conventions d'objectifs de l'AEnEC vise à la fois la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et l'amélioration de l'efficacité énergétique. Ce double objectif a également entraîné des économies d'électricité considérables durant la dernière période d'objectifs. L'effet des mesures d'amélioration sur la consommation (effet cumulé de toutes les mesures d'amélioration depuis 2001) se monte à 6140 GWh au total en 2012.

### Économies d'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique

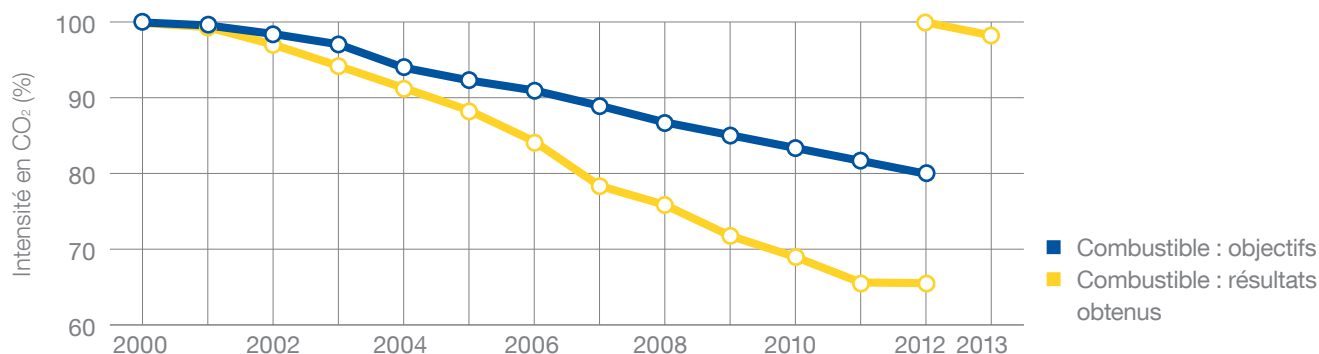
Durant cette nouvelle période, les participants de l'AEnEC continuent de réduire leur consommation énergétique et d'améliorer leur performance énergétique en prenant de nouvelles mesures. Selon les données disponibles, qui concernent 75 % des participants, les économies obtenues au moyen de nouvelles mesures d'amélioration se montent en 2013 à 199 GWh d'énergie (non pondéré), dont 87 GWh dans le domaine de l'électricité et 112 GWh dans le domaine de l'énergie thermique.



## Intensité du CO<sub>2</sub> et efficacité énergétique

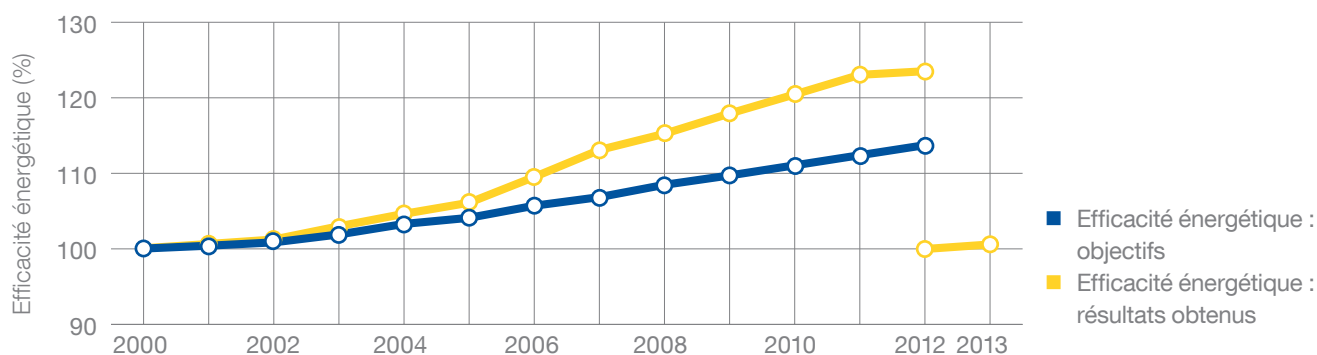
### Évolution de l'intensité en CO<sub>2</sub> entre 2000 et 2013

Normée DJ, non corrigée CCF



### Évolution de l'efficacité énergétique entre 2000 et 2013

Normée DJ



#### COMPTEUR REMIS À ZÉRO

Pour cette nouvelle période de conventions d'objectifs, les réductions d'énergie et de CO<sub>2</sub> obtenues en 2013 sont présentées distinctement des réductions antérieures cumulées. Tout comme pour la période précédente, les réductions iront croissant année après année. On renonce à publier des valeurs cibles pour 2013, car les audits ne sont pas encore terminés dans toutes les entreprises participantes de l'AEnEC. L'évaluation se fonde sur les données de 75 % des participants de l'AEnEC.



« Les économies d'énergie ne s'arrêtent pas à la rénovation des bâtiments et aux grands investissements. C'est principalement l'amélioration de la gestion énergétique au quotidien qui permet de générer de grandes économies et de réduire les coûts de maintenance. Chez Bobst Mex SA par exemple, des inspections méticuleuses sont régulièrement effectuées sur le réseau d'air comprimé pour réduire les fuites, et permettre ainsi des économies substantielles. »

**Sahar Pasche, modératrice AEHEC**

## BOBST

# Transports et locaux réduits pour une production égale !

**Le regroupement stratégique de toutes les activités de la région lausannoise de BOBST sur un seul site de production à Mex a entraîné, directement et indirectement, de multiples bénéfices en termes de diminution de consommation d'énergie et d'émissions de CO<sub>2</sub>. De quoi satisfaire très largement aux engagements du modèle Énergie de l'AEnEC, auquel BOBST participe depuis 2002.**

L'acheminement de matériel et les déplacements du personnel entre les deux sites, distants de 7 km mais tributaires de la circulation urbaine, représentaient 10 000 heures de présence sur route par an. Cette charge à la fois pour l'entreprise et pour l'environnement est aujourd'hui révolue. Le transport des machines produites par BOBST – pesant pour certaines jusqu'à 90 tonnes ! – s'opère autant que possible par le rail, depuis de nombreuses années. S'agissant de la mobilité de ses collaborateurs et collaboratrices, BOBST a mis en place un plan de mobilité d'entreprise qui comprend un service de bus navette au départ des régions mal desservies par les transports publics et un encouragement au covoiturage, tandis que les nouveaux véhicules de la société sont à étiquette énergétique A.

BOBST a évalué ses besoins en termes de locaux et de puissance énergétique en tenant compte des techniques les plus récentes, ce qui a permis de réduire de plus de 43 000 m<sup>2</sup> la surface initialement prévue au sol, et, par conséquent, le volume des locaux à chauffer. La production est restée la même, grâce à l'amélioration continue des processus. « Désormais, dans les chaînes de production, c'est la machine qui va aux pièces, et plus les pièces à la machine », explique André Vessaz.

Le site s'est équipé d'une installation de couplage chaleur-force qui constitue le principal générateur de chaleur du site et dont la puissance électrique de 1,2 MW permet de couvrir 40,7 % de l'énergie électrique consommée. Une centrale photovoltaïque supplémentaire en cours d'implémentation permettra de doubler la production d'électricité solaire, actuellement de 4,4 %.

Depuis 2013, les efforts entrepris par BOBST lui donnent droit au remboursement de la taxe CO<sub>2</sub>, et depuis 2014, la société est au bénéfice d'une convention « grand consommateur ». Cette convention a été mise en forme par Sahar Pasche, modératrice de l'AEnEC, en collaboration avec André Vessaz, qui conclut : « Nous vivons un changement de société. L'entreprise fait partie de ce changement, et l'AEnEC nous accompagne dans ce processus ».

 [LIRE TOUT L'ARTICLE](#)



### MESURES ÉNERGÉTIQUES CHEZ BOBST À MEX

- Suite au regroupement sur un site unique, suppression de 10 000 heures de transports par an et diminution du volume des locaux, pour une production égale.
- Couplage chaleur-force (combustible : gaz naturel), générateur principal de la chaleur utilisée sur le site ainsi que de 40,7 % de l'électricité qui y est consommée.
- Panneaux solaires photovoltaïques sur deux toitures, à terme source pour le site d'environ 10 % de son courant.
- Bâtiment le plus récent aux normes Minergie, modernisation progressive des bâtiments plus anciens.
- Pas de climatisation, utilisation de la fraîcheur nocturne.

# ORGANISATION

Notre organisation est  
simple, nous sommes  
présents dans tout le pays,  
nous ne cherchons pas  
le profit et nous proposons  
à chaque entreprise  
des services adaptés.

# La gestion de l'énergie par et pour l'économie.

L'AEnEC effectue les tâches relevant de la politique climatique et énergétique qui reviennent à l'économie. Organisation de services à but non lucratif, l'AEnEC offre aux entreprises suisses une gestion professionnelle de l'énergie. Elle est un partenaire fiable pour la Confédération et les cantons. Pour elle, le principe du libéralisme s'applique aussi lorsqu'il s'agit de s'acquitter de ses obligations : la protection du climat et la performance énergétique vont de pair avec la démarche économique.

## Présence nationale

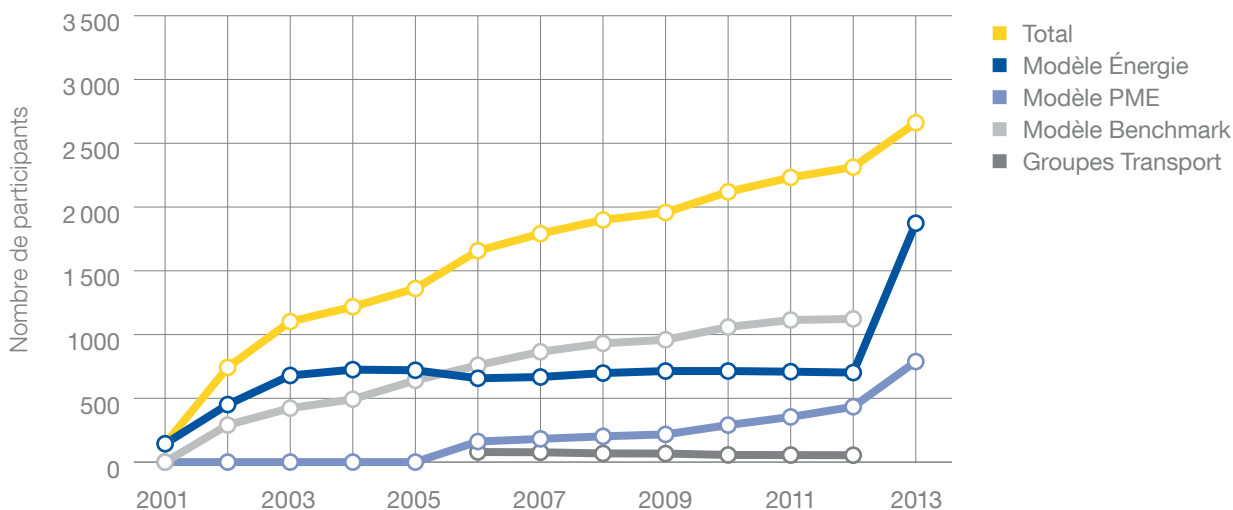
L'AEnEC est une association fondée par les associations économiques de Suisse. Les associations faitières économiquesuisse et l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), tout comme des associations de producteurs et de consommateurs d'énergie, sont représentées dans son Comité de direction. Dotée d'une organisation simple, elle coopère avec environ 80 spécialistes de l'énergie qui travaillent par mandat dans toute la Suisse. Chaque participant de l'AEnEC bénéficie ainsi d'un service complet de gestion énergétique rentable.

## 15% de participants en plus

Le nombre d'entreprises participantes a continué de croître fortement en 2013. La forte hausse dans le modèle Énergie et dans le modèle PME résulte de l'abandon du modèle Benchmark d'une part, et de la mise en application, par les cantons, de l'article relatif aux gros consommateurs, d'autre part. Concernant les entreprises participant aux groupes Transport, l'AEnEC ne disposait pas encore d'une offre leur permettant de poursuivre dans la continuité en 2013.

La fin de la période d'engagement 2008 – 2012 a correspondu à l'échéance des contrats conclus avec les participants du modèle Énergie. Ces contrats ont donc été renégociés pour 2013. Le nombre d'entreprises qui participent au processus de réduction du CO<sub>2</sub> de l'AEnEC a passé de 2313 à la fin de 2012 à 2661 à la fin de 2013, ce qui correspond à une hausse de 15%.

Évolution du nombre d'entreprises participantes de 2001 à 2013



## Financement solide et organisation simple

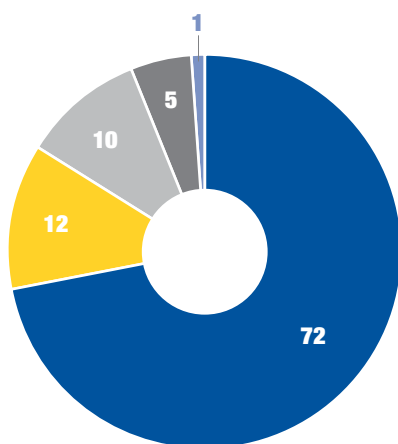
### Financement largement assuré par les participants

En 2013, les dépenses de l'AEnEC s'élèvent à 12,6 millions de francs au total. Les cotisations versées par les entreprises participantes – dans le cadre du modèle Énergie le plus souvent – se montent à 9 millions de francs, soit à 72 % du budget total de l'AEnEC. L'expérience montre que les entreprises participantes consacrent 8 à 10 millions de francs supplémentaires, investissements non compris, à la mise en œuvre des conventions d'objectifs, sous forme de prestations fournies.

Les associations membres de l'AEnEC ont contribué au budget général à hauteur de 90 000 francs. Le dernier remboursement des recettes dégagées par les enchères de la Fondation Centime Climatique, durant la dernière période, a rapporté 1,5 million de francs. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a fourni 600 000 francs (hors TVA). Le transfert de financements reçus de la Confédération pour la période de convention d'objectifs maintenant terminée se monte quant à lui à 1,25 million de francs (TVA incluse).

### Provenance des moyens financiers en pourcent

- Cotisations des entreprises participantes et de tiers
- Contribution Fondation Centime Climatique
- Transfert de financements reçus de la Confédération pour la période terminée
- Confédération
- Cotisations des associations membres



### Continuité de la mise en œuvre assurée

Les chefs de secteur ainsi que le Comité de direction de l'AEnEC assurent le pilotage opérationnel avec l'appui des cinq collaborateurs et collaboratrices de la direction. Rudolf Minsch, directeur ad interim d'économiesuisse, a été élu au Comité de direction lors de l'assemblée générale de l'AEnEC. Il devient donc président de l'AEnEC. Roland Bilanz représente désormais l'Union pétrolière. Une nouvelle organisation fondatrice, scienceindustries, a été admise au Comité de direction. Elle est représentée par Michael Matthes.

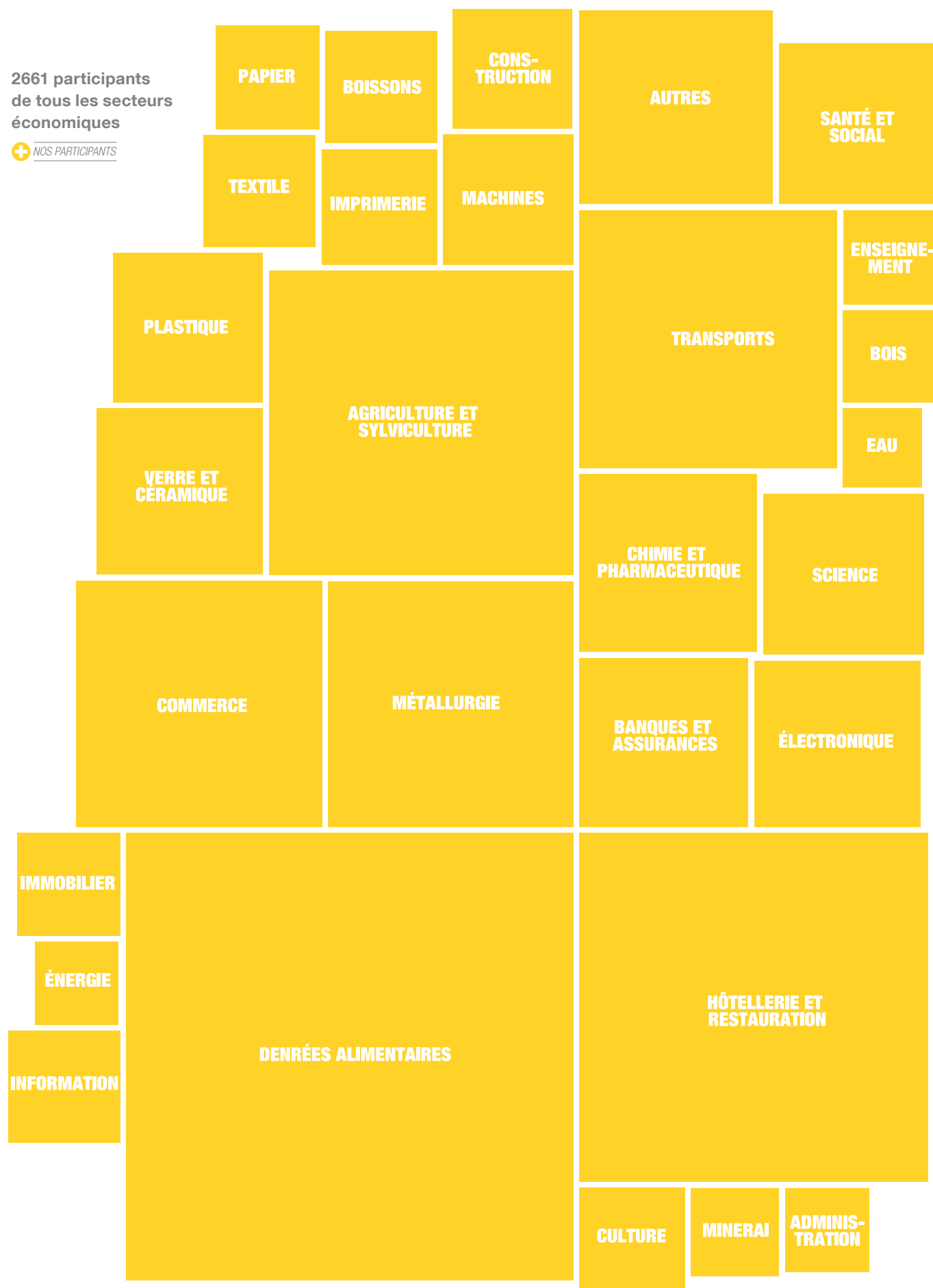
Pour assurer aux participants une mise en œuvre ininterrompue de leurs mesures d'amélioration, une vingtaine de nouveaux conseillers PME et modérateurs de l'AEnEC ont été accrédités et formés. Pour disposer du temps nécessaire aux indispensables contacts avec les participants et les conseillers, la direction s'est vu doter d'un poste administratif supplémentaire.

### QUELQUES CHIFFRES

- Direction, Zurich : 5 personnes
- Sous mandat : 80 personnes de toutes les régions du pays, qui remplissent parfois une double fonction
  - Chefs de secteur : 4
  - Modérateurs et modératrices du modèle Énergie : 40
  - Conseillers et conseillères du modèle PME : 52
  - Modérateurs et modératrices des groupes Transport : 4
  - Assistants de suivi des résultats (« monitoring ») : 4

2661 participants  
de tous les secteurs  
économiques

+ NOS PARTICIPANTS



# PARTENARIATS

Des partenariats au service  
de nos participants.



## Travail d'équipe pour l'État et l'économie

Pour protéger le climat, l'économie et la Confédération travaillent depuis de nombreuses années en partenariat. À l'image du système de formation dual qui prévaut en Suisse, de nombreux aspects de la politique énergétique et climatique sont organisés selon le principe bien helvétique qui veut que la politique élabore des conditions-cadres en dialoguant avec divers groupes d'intervenants, dont l'économie. La mise en œuvre s'appuie notamment sur la responsabilité de chacun. Elle fait appel au savoir-faire de l'économie. Elle comporte une dimension incitative et les catalogues de mesures d'amélioration individualisés sont adaptés aux besoins et aux possibilités des entreprises. L'environnement en bénéficie : comme nous le constatons, les solutions sur mesure permettent d'économiser plus d'énergie et de réduire plus fortement les émissions de CO<sub>2</sub> que des objectifs fixés administrativement ou des dispositions détaillées.

### L'économie soutient la protection du climat

Introduire un système de gestion énergétique dans les entreprises est un des buts de l'AEnEC. Obtenir le soutien de tiers à la réalisation des mesures d'amélioration en est un autre : l'AEnEC met tout en œuvre pour offrir à ses participants des services de gestion énergétique de première classe, mais ce n'est pas tout : elle veut aussi que ses participants bénéficient des différentes mesures de promotion proposées dans les domaines de la performance énergétique et de la protection du climat. Chaque année, de nouveaux partenaires rejoignent l'AEnEC. Par leurs appuis financiers et leur savoir-faire, ils apportent leur soutien à des entreprises, à des secteurs économiques ou à l'économie dans son ensemble.

### Présente dans tout le pays

L'AEnEC bénéficie du soutien de la Confédération et des cantons, mais aussi de villes, de communes, d'associations ainsi que de fournisseurs d'électricité, d'entreprises et d'organisations. Complètement revu en 2013, le site de l'AEnEC fournit la liste de ses partenaires région par région.

 [PLUS D'INFORMATIONS](#)



## L'économie en marche

---

### Fournisseurs d'électricité

L'AEnEC noue depuis de nombreuses années de précieux contacts avec les fournisseurs d'électricité, qui sont les interlocuteurs directs des entreprises dans les domaines de l'électricité et de la chaleur. Lancé conjointement avec l'Association des entreprises électriques suisses (AES), le projet d'amélioration de l'efficacité énergétique et électrique des PME de l'AEnEC vise à systématiser la collaboration avec les fournisseurs d'électricité partout dans le pays, et à faciliter de ce fait la tâche des PME désireuses d'améliorer facilement et rapidement leur performance énergétique. L'AEnEC fournit les outils adaptés aux besoins des entreprises, tandis que les fournisseurs d'électricité informent ces dernières des services qui leur sont proposés, tout en leur apportant leur appui pour la mise en œuvre. En 2013, Regio Energie Solothurn et EBM sont devenus partenaires de distribution de l'AEnEC.

 [PLUS D'INFORMATIONS](#)

### Fondation KliK pour la protection du climat et la compensation de CO<sub>2</sub>.

La fondation KliK est une communauté intersectorielle qui agit pour la compensation des carburants dans le cadre de la loi révisée sur le CO<sub>2</sub>. Elle accomplit, pour le compte de ceux qui commercialisent les carburants, l'obligation légale qui leur incombe de compenser une partie des émissions de CO<sub>2</sub> dégagées par l'utilisation des carburants. De plus, elle finance, soutient, planifie et réalise en Suisse des projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

[www.klik.ch](http://www.klik.ch)

### Fondation Suisse pour le Climat

La Fondation Suisse pour le Climat rassemble 24 grandes sociétés de services de Suisse et du Liechtenstein qui se sont fixé pour objectif d'investir dans la protection du climat les moyens financiers qu'elles ont reçu de la redistribution de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. La Fondation Suisse pour le Climat coopère avec l'AEnEC depuis 2009. La Fondation destine ses appuis financiers aux petites et moyennes entreprises, de 250 équivalents plein temps au maximum, dont les frais énergétiques sont inférieurs à un million de francs. Elle prend à sa charge la moitié de la cotisation à l'un des modèles de l'AEnEC des entreprises qui concluent une convention volontaire d'objectifs. Elle soutient aussi financièrement des mesures d'amélioration de la performance énergétique, de nouveaux produits climatiquement favorables ainsi que des développements de technologies. En 2013, la Fondation Suisse pour le Climat a apporté un appui financier de trois millions de francs au total à plus de 300 PME, dont plus de 200 entreprises participantes de l'AEnEC.

[www.fondation-climat.ch](http://www.fondation-climat.ch)

### UBS

En 2013, UBS a lancé avec l'AEnEC le bonus UBS pour l'efficacité énergétique, qui s'adresse à sa clientèle commerciale participante du modèle Énergie ou du modèle PME de l'AEnEC. UBS assume notamment la moitié de la première cotisation du modèle PME. L'offre, qui dure jusqu'à la fin de 2014, a bénéficié à une centaine d'entreprises en 2013.

[www.ubs.com/energie](http://www.ubs.com/energie)

## Article relatif aux gros consommateurs des lois cantonales

L'article relatif aux gros consommateurs des lois cantonales vise la performance énergétique. Le Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2008) de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) est en vigueur depuis 2008. Selon ce Modèle (MoPEC 2008, article 1.28), l'autorité cantonale peut obliger les gros consommateurs à analyser leur consommation d'énergie et à prendre des mesures raisonnables d'optimisation de leur consommation. Les gros consommateurs d'énergie sont les entreprises qui consomment annuellement plus de 0,5 GWh d'électricité ou dont la demande de chaleur est supérieure à 5 GWh par an.

### Appui de la mise en application

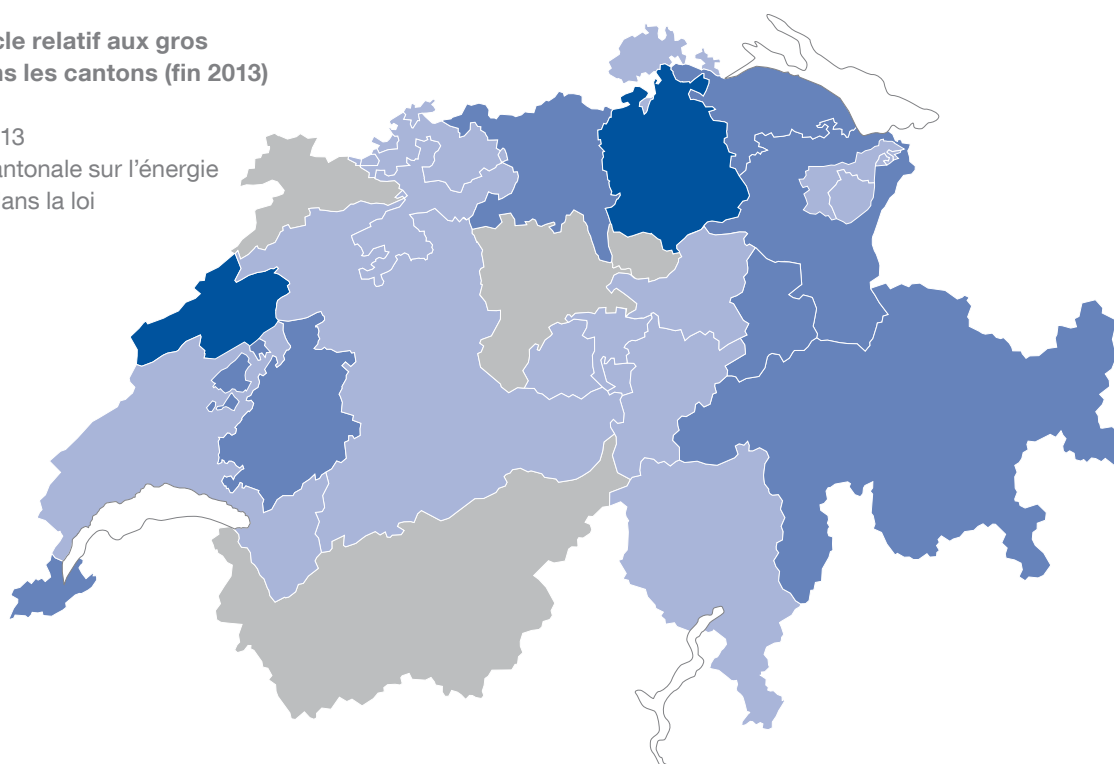
L'AEnEC apporte aux cantons son appui dans la mise en application de l'article relatif aux gros consommateurs. Les cantons qui appliquent l'article relatif aux gros consommateurs reconnaissent les conventions d'objectifs conclues avec l'AEnEC. Cette reconnaissance s'explique par le double effet du système de gestion énergétique de l'AEnEC : ce système permet à la fois les économies de chaleur et d'électricité et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Le gros consommateur qui conclut une convention d'objectifs universelle de l'AEnEC est exempté de l'application des dispositions cantonales détaillées, qui limitent par exemple le taux d'énergies non renouvelables. Au lieu de quoi le canton prescrit une amélioration globale de l'efficacité énergétique, et un objectif individualisé de réduction est fixé à chaque entreprise. L'objectif annuel moyen visé pour une période de dix ans est de 2%. Il est chaque fois déterminé en fonction du potentiel d'économies rentables de l'entreprise.

### Application par de nouveaux cantons de l'article relatif aux gros consommateurs

Les cantons de Zurich et de Neuchâtel ont une longue expérience dans l'application de l'article relatif aux gros consommateurs. Les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Genève, de Glaris, des Grisons et de Saint-Gall l'appliquent depuis 2013. L'AEnEC leur a apporté son appui en proposant la convention d'objectifs universelle. Grâce aux séances d'information mises sur pied par les cantons en collaboration avec les chambres de commerce, avec des entreprises qui ont ouvert la voie ainsi qu'avec l'AEnEC, l'introduction s'est déroulée harmonieusement.

### Application de l'article relatif aux gros consommateurs dans les cantons (fin 2013)

- Appliqué
- Appliqué depuis 2013
- Ancré dans la loi cantonale sur l'énergie
- Pas encore ancré dans la loi



## ARTICLE « GRANDS CONSOMMATEURS » DANS LE CANTON DE VAUD

### Une situation nouvelle pour 600 entreprises

[www.vd.ch/themes/environnement/energie](http://www.vd.ch/themes/environnement/energie)



**Jacqueline de Quattro**

*Conseillère d'État, Vaud  
Département du territoire  
et de l'environnement*

#### **Quand et pourquoi Vaud a-t-il mis en œuvre un modèle «grands consommateurs» dans sa politique énergétique?**

Les grands consommateurs représentent à eux seuls environ un tiers de la consommation électrique vaudoise. Il est pertinent de cibler cet important potentiel d'économie d'énergie. Nous avons introduit cette nouveauté dans la révision de la loi sur l'énergie, adoptée par le Grand Conseil en 2013. Basées sur le modèle des prescriptions énergétiques des cantons, ces dispositions ont été adaptées aux particularités du tissu économique vaudois.

#### **Combien d'entreprises vaudoises sont-elles concernées ? Quel accroissement de l'efficacité énergétique peut-on attendre ?**

Il existe près de 600 grands consommateurs dans le canton. Nous voulons augmenter de 20% l'efficacité avec laquelle les grands consommateurs consomment l'énergie durant les 10 prochaines années. Ces économies pourront être réalisées grâce à des mesures d'optimisation des installations, mais aussi par des investissements rentables dans des technologies plus efficaces de transformation d'énergie.

#### **Comment le canton accompagne-t-il ses grands consommateurs d'énergie, ainsi que les PME, vers plus d'efficacité énergétique et moins d'émissions de CO<sub>2</sub> ?**

Mes services accompagneront les grands consommateurs tout au long de la période de mise en œuvre, notamment par le biais d'un appui technique et de formations pour les professionnels de la branche. Par ailleurs, dans le cadre du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » lancé par le Conseil d'État, une enveloppe de cinq millions de francs a été allouée pour subventionner des audits énergétiques.

#### **Les cantons jouent un rôle très important dans la politique énergétique. L'AEEnEC s'active au niveau de la mise en œuvre : quelle place tient l'Agence de l'énergie dans ce processus engagé chez les grands consommateurs vaudois ?**

L'Agence de l'énergie peut faire bénéficier les entreprises vaudoises de l'expérience qu'elle a acquise dans le cadre de la mise en œuvre de la législation fédérale sur le CO<sub>2</sub>. Elle est un acteur incontournable puisque l'une des trois variantes soumises aux grands consommateurs vaudois repose sur les conventions d'objectifs qu'elle propose.

 [LIRE TOUT L'ENTRETIEN](#)



#### **VAUD : UN TIERS DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE CONCERNÉE PAR L'ARTICLE « GRANDS CONSOMMATEURS »**

À la suite des cantons de Neuchâtel et de Zurich, les cantons d'Argovie, de Fribourg, de Genève, de Glaris, des Grisons et de Saint-Gall se sont dotés au cours des dernières années d'un article relatif aux grands consommateurs d'énergie. Le canton de Vaud a rejoint récemment le mouvement, avec une prescription comparable pour ses grands consommateurs dès l'été 2014. La consommation électrique des 600 entreprises vaudoises concernées représente un tiers de la consommation totale du canton (soit 1,54 TWh sur un total de 4,63 TWh).

*BOBST est l'une des 600 entreprises vaudoises reconnues comme « grands consommateurs » aux termes de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Grâce à ses actions anticipées et à l'établissement d'une convention d'objectifs avec l'AEnEC, l'entreprise ne se voit pas contrainte à de nouveaux efforts conséquents.*



# PERSPECTIVES

- 1 Passage aux nouvelles conventions d'objectifs**

De nouvelles conventions d'objectifs doivent être conclues avec plus de 2600 entreprises participantes en 2014, d'où un fort investissement des conseillers de l'AEnEC pour les soumettre à la Confédération dans les délais prescrits.
- 2 Mise en application dans les cantons**

En 2014, des discussions sont menées avec le canton de Thurgovie pour la mise en application de l'article sur les gros consommateurs. Les conventions d'objectifs de l'AEnEC sont prolongées selon des modalités convenues avec la conférence des services cantonaux de l'énergie (EnFK) et reprises dans les futures conventions d'objectifs. Les nouveaux instruments de l'AEnEC permettent aux cantons et aux entreprises de s'acquitter efficacement de la mise en application de normes légales qui leur incombent.
- 3 Assurance-qualité permanente**

La collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les auditeurs et les participants doit être optimisée pour répondre aux nouvelles exigences, notamment pour que les besoins de la Confédération et des auditeurs soient pleinement satisfaits. Le système de gestion énergétique de l'AEnEC est également doté de processus d'assurance-qualité supplémentaires.
- 4 Examen et approbation des outils de l'AEnEC**

Les nouveaux outils de l'AEnEC (l'outil de check-up et le système de suivi) sont déjà employés à la satisfaction générale. De petits ajustements s'imposent toutefois encore. Les travaux de développement auront abouti dès que l'OFEV et l'OFEN auront examiné et approuvé ces outils. Des cours sont proposés en ligne aux participants et aux modérateurs pour leur simplifier la prise en main.
- 5 Élargissement des produits proposés dans le secteur des transports**

Il est prévu qu'un nouveau programme d'efficacité énergétique des véhicules et transports complète la palette de produits de l'AEnEC en 2014. Reconnu par la Confédération, ce programme apporte un soutien financier à diverses mesures d'amélioration que les entreprises participantes prennent librement ou en complément de leurs conventions d'objectifs dans les domaines des combustibles ou des carburants.
- 6 Formation et renforcement de l'équipe de conseil**

La formation et le renforcement de l'équipe de conseil visent à assurer un encadrement optimal des entreprises participantes de l'AEnEC, anciennes et nouvelles. Pour ce faire, l'AEnEC noue de nouveaux partenariats pour être en mesure d'offrir un conseil de qualité sans créer de conflits d'intérêts.
- 7 Partenariats nouveaux et innovants**

Les modèles de partenariats de l'AEnEC continuent d'être développés. Ainsi du modèle incitatif « Marché de l'efficacité » mis au point avec le fournisseur d'électricité ewz et l'Association pour une énergie respectueuse de l'environnement (VUE), avec l'appui de l'OFEN : les entreprises clientes d'ewz qui ont conclu une convention d'objectifs dans le cadre du modèle PME ont la possibilité de faire attester leurs surplus par l'association VUE pour les vendre ensuite à ewz sous forme de certificats d'efficacité.
- 8 Excellence dans l'information et la communication**

Une information permanente et une présence continue encouragent la conclusion de nouvelles conventions d'objectifs librement consenties. « Dans les faits », la série publiée par l'AEnEC pour présenter les accomplissements des entreprises participantes, reste le principal vecteur de communication pour 2014. Il est encore prévu que les activités continuent d'être étoffées en Suisse romande, tandis que l'AEnEC marquera sa présence au niveau international à Boston et à Düsseldorf.

## **Impressum**

### **Conception et réalisation**

Scholten Partner GmbH  
Kommunikation für Wirtschaft und Politik, Zurich

### **Rédaction**

Rochus Burtscher, Armin Eberle, Carmen Engi,  
René Gälli, Erich Kalbermatter, Martin Kernen,  
Benjamin Marti, Jean-Luc Renck, Heike Scholten,  
Janick Tagmann, Thomas Weisskopf

### **Design**

Doriane Laithier Design, Zurich

### **Photographies**

Stefan Walter, Zurich  
ARC/Jean-Bernard Sieber (Jacqueline de Quattro p. 26)

### **Traduction**

Sylvie Gentizon, Genève (français)  
Vita Iannella, Uster (italien)

### **Lectorat**

Alain Vannod, Saint-Gall (allemand)  
Jean-Luc Renck, La Sagne (français)  
Walter Bisang, Taverne (italien)

### **Impression**

Cavelti AG, Gossau

### **Édition**

Novembre 2014

Paraît en français, allemand et italien.

© Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), Zurich



André Vessaz  
Responsable des services techniques,  
infrastructures et généraux  
Bobst Mex SA



Markus Züger  
CEO adjoint  
Züger Frischkäse SA



# POUR LA SUISSE ROMANDE ET LE TESSIN

**Bobst Mex SA, Mex (VD)**

[www.bobst.com](http://www.bobst.com)

Le rapport d'activité 2013 en français et en italien de l'AEnEC a été réalisé avec l'aimable participation des collaborateurs suivants de Bobst Mex SA : André Vessaz, Stéphane Raemy, Stéphane Mader, Olivia Conus et Nathalie Gindraux.

BOBST, dont le siège est à Mex, près de Lausanne, est le premier fournisseur mondial d'équipements et de services destinés aux fabricants d'emballages. Le groupe BOBST couvre plus de la moitié du secteur de l'emballage.

BOBST participe à l'AEnEC depuis 2002. L'entreprise a déjà mis en œuvre de nombreuses mesures d'amélioration de sa performance énergétique. Dernièrement, elle a procédé au regroupement de ses sites de la région lausannoise. La suppression des transports intersites, ainsi que l'optimisation énergétique en continu, entraînent d'importantes économies d'énergie et de CO<sub>2</sub>.

# POUR LA SUISSE ALÉMANIQUE

**Züger Frischkäse SA, Oberbüren (SG)**

[www.frischkaese.ch](http://www.frischkaese.ch)

Le rapport d'activité 2013 en allemand de l'AEnEC a été réalisé avec l'aimable participation des frères Christof et Markus Züger.

Les frères Züger représentent la deuxième génération à la tête de Züger Frischkäse SA. L'entreprise de transformation de produits laitiers emploie 220 collaborateurs et collaboratrices qui transforment chaque année 120 millions de litres de lait pour fabriquer mascarpone, ricotta ou séré ainsi que la célèbre mozzarella Züger.

L'entreprise participe à l'AEnEC depuis 2005. À ce jour, quatre paquets de mesures d'amélioration ont été mis en œuvre. Ils ont entraîné une réduction annuelle de 9911 MWh de la consommation énergétique et de 1648 tonnes des émissions de CO<sub>2</sub>.

**Contact**

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)

Hegibachstrasse 47

8032 Zurich

info@enaw.ch

+41 44 421 34 45

**[www.aenec.ch](http://www.aenec.ch)**

**La gestion de l'énergie par et pour l'économie.**

